

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 02 2019

Etaient présents : Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET, Guy MASIN, Catherine TRANCHINO, Sophie BOUGNERES, Frédéric DUFOUR, Michèle LAMBERT, Marie-Rose CIMAROSTI.

Excusés : Mélanie ZIZZO

Catherine TRANCHINO est désignée secrétaire de séance.

Olivier ROGNARD intervient à 19h30 pour présenter le fonctionnement du Syndicat Intercommunal de Chautagne (SIVSC).

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte-rendu du dernier conseil : le conseil n'émet aucune objection.

Séance ouverte à 20H25.

1*/ Délibération approbation Compte Administratif Budget Principal 2018.

Le maire se retire. Le compte administratif du budget principal peut se résumer comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	31 944,43 €	0,00 €	0,00 €	728 578,97 €	31 944,43 €	728 578,97 €
Opérations de l'exercice	86 093,99 €	0,00 €	0,00 €	197 468,48 €	86 093,99 €	197 468,48 €
TOTAUX	118 038,42 €	0,00 €	0,00 €	926 047,45 €	118 038,42 €	926 047,45 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
			0,00 €	0,00 €		
TOTAUXCUMULES	118 038,42 €	0,00 €	0,00 €	926 047,45 €		926 047,45 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	118 038,42 €	0,00 €	0,00 €	926 047,45 €	0,00 €	808 009,03 €

Vote : 0 contre 0 abstention 6 pour

2*/ Délibération Compte de Gestion exercice 2018.

Le conseil municipal, après s'être fait présenter : les titres et mandats émis sur l'exercice 2018, les bordereaux de titres et mandats de l'exercice 2018, le compte de gestion dressé par Mme DURAND, receveur, l'état des restes à recouvrer et à payer, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'année 2018, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Vote : 7 pour

3*/ Délibération Affectation du Résultat De l'Exploitation de l'exercice.

Le conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SF	R E S U L T A T D E L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 0,00 €		
INVEST	-31 944,43 €		-86 093,99 €	0,00	0,00	118 038,42 €
FONCT	762 969,51 €	34 390,54 €	197 468,48 €	Recettes		926 047,45 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit.

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2018	926 047,45 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1 068)		118 038,42 €
Solde disponible affecté comme suit :		0,00 €
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		808 009,03 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		
Total affecté au c/ 1068		118 038,42 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2018	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		

Vote : 7 pour

4*/ Délibération Adhésion au Service Conseil en Droit des Collectivités proposé par le CDG 73 et le CDG 69.

Mr le maire informe le conseil que suite à la demande de plusieurs collectivités et par délibération en date du 17/12/2018, le conseil d'administration du CDG 73 a décidé de mettre en place un service de conseil en droit des collectivités et de le mutualiser avec le CDG 69. Face à la complexité de la réglementation, ce service permet d'apporter une assistance juridique de qualité dans tous les domaines du droit des collectivités : administration générale, intercommunalité, élections, affaires foncières et patrimoine, marchés publics, police administrative ... avec la mise à disposition d'une 10^{aine} de juristes et d'une banque de données directement consultable.

Le montant de l'adhésion est fonction du nombre d'habitants, soit pour les communes de moins de 500 hab. 172€ par an.

Vote : 7 pour

5*/ Délibération Avis sur le PLUi ex CALB.

Mr le maire rappelle que par délibération du conseil communautaire en date du 28/11/ 2018, a été arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme de l'Ex CALB. Celui-ci a été communiqué pour avis aux personnes publiques associées de plein droit à son élaboration, dont les communes membres de Grand Lac concernées par ce PLUi. Mr le maire rappelle que si l'une des communes émet un avis défavorable sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui la concerne directement, le conseil communautaire devra délibérer à nouveau et arrêter le projet de PLUi de l'Ex CALB à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés conformément à l'article L153-15 du code de l'urbanisme.

Après consultation des documents,

Vote : 1 abstention 6 contre

5*/ Questions diverses.

- Rappel : Grand Débat National : 2 soirées débat seront organisées à l'échelon de la Chautagne pour les communes de Motz, Chindrieux, Conjux, Ruffieux, Serrières et Vions, le mercredi 27 février 2019 de 18h00 à 20h00 à la salle des fêtes de Vions où seront abordées les thématiques de la Transition Ecologique ainsi que la Fiscalité et les Dépenses Publiques ; et le jeudi 28 février 2019 de 18h00 à 20h00 à la salle des fêtes de Ruffieux où seront abordées les thématiques de la Démocratie et la Citoyenneté ainsi que l'Organisation de l'Etat et des services publics.

- FC Chautagne : Le Football Club de Chautagne fait une demande de subvention pour les licenciés de Vions. Mr le maire rappelle que la commune n'accorde pas de subvention mais consent le prêt gratuit de la salle des fêtes aux associations de Vions et à certaines structures de Chautagne. Mr le maire propose d'adopter une procédure particulière au profit de cette association sportive accueillant des licenciés domiciliés sur notre commune et âgés de moins de 18 ans : subvention annuelle de 10€ par licencié(e) après envoi de la liste des jeunes répondant aux critères fixés par la commune.

- Site Internet Vions : le site de la mairie est actif vous pouvez vous connecter sur vions-savoie.fr.

- Travaux Bovéron : les travaux de réfection de la voirie se poursuivent pour une fin de chantier prévue mi-mars.

- Tarifs Cantine Chanaz : après examen du bilan, le conseil demande quelques précisions comptables.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 11/03/2019 à 19h30

Prochaine commission Finances le 28/02/2019 à 9h30

Prochaine commission Travaux le 05/03/2019 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h15.

Le Maire

Jean Pierre SAVIOZ-FOUILLET

